

DÉLIBÉRATIONS

N° 2019/128/7.10

Feuillet n° 139

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-neuf, le 18 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Terrasson-Lavilledieu, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 11 décembre 2019

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	60
Présents	42
Votants :	46
Pour :	46
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Marie CHANQUOI, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Catherine LUSTRISSY, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PEDENON, Bernard DURAND, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Sabine MALARD, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GERAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Josiane LEVISKI, Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Roland MOULINIER, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Jean-Claude GUARISE donne pouvoir à Serge PEDENON, Camille GERAUD, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORSE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Pierre DELMON, Claudine LIARSOU donne pouvoir à Sabine MALARD, Roger LAROUQUIE.

SECRÉTAIRE : Mme Annie DELAGE

OBJET : Création d'une Résidence Emploi Formation au Lardin Saint Lazare : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial Départemental

Dans le cadre du Contrat de Projets Territoriaux présentant les opérations de l'intercommunalité éligibles à la politique contractuelle du Département de la Dordogne pour la période 2016-2020, il convient de délibérer sur le dossier « Création d'une Résidence Emploi Formation au Lardin Saint Lazare » afin de permettre à Monsieur le Président de déposer la demande de subvention.

AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019128-CC
Regu le 19/12/2019

La résidence emploi formation sera basée en Terrassonnais, afin de permettre une solution de logement aux actifs travaillant dans les entreprises du nord du Pays du Périgord Noir. Elle s'inscrit dans la démarche « foyer soleil » en complément de la résidence de Sarlat. Elle proposera 10 logements dans le cadre du dispositif « foyer soleil » et trois logements supplémentaires ouverts à tous les actifs, sans restriction d'âge. Elle a pour vocation de permettre la mise en œuvre pour les actifs d'un parcours résidentiel en adéquation avec les parcours professionnels, avec un accompagnement de l'accès à l'emploi par des dispositifs d'aide à la mobilité à décliner selon les publics.

Public ciblé : des jeunes travailleurs : une priorité du projet Programme Investissement d'Avenir, des jeunes en alternance en complément des objectifs de la CAF, des jeunes en alternance dans des formations de l'enseignement supérieur jusqu'à des VTE, des jeunes saisonniers, des nouvelles recrues venant d'autres territoires, tout travailleur pour un hébergement temporaire.

Objectifs : Aider les entreprises au recrutement et à la formation des jeunes, Favoriser la décohabitation, Réduction des difficultés d'accès à l'emploi, Facilitation du parcours résidentiel des jeunes dans le cadre de leur insertion socio- professionnelle, Offrir aux jeunes peu mobiles un hébergement à proximité des entreprises, Développer une offre locative à loyer très modéré, Favoriser la diminution des offres d'emploi non pourvues.

Budget prévisionnel :

Désignation des travaux	montant HT	montant TTC
Acquisition foncière	105 875€	127 050€
Rénovation du bâtiment	130 000€	156 000€
Equipements matériels	50 000€	60 000€
TOTAL	285 875€	343 050€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement indiqué ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Dordogne à hauteur de 25% du coût en € HT.

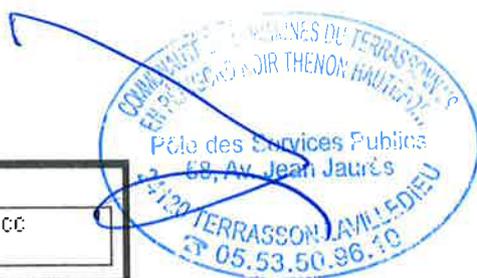
Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 19/12/2019

Le Président,

Dominique BOUSQUET



AR PREFECTURE

024-200041150-20191218-DE2019128-CC
Regu le 19/12/2019